La LETTRE municipale
de Saint Geoire en Valdaine

20

ÉDITORIAL

Une météo quasi estivale baigne les vacances pascales de notre zone. C'est une chance pour les scolaires mais ne nous en réjouissons pas trop vite. En effet, la pluie se faisant insuffisante, la remise à niveau des nappes phréatiques ne suit pas et les réserves en eau risquent de poser des problèmes sérieux.

En cette période très agréable, vous êtes nombreux à vouloir entreprendre des travaux d'amélioration, voire de transformation de vos habitations. ATTENTION ! Améliorer son confort au fil des ans ne peut désormais se faire que dans un cadre bien défini par le règlement d'urbanisme. C'est pourquoi, au risque de paraître agaçant, "relou" diraient les jeunes, je rappelle en page 3 toutes les démarches préalables auxquelles vous êtes assujettis, que vous êtes **obligés** d'accomplir auprès du secrétariat de mairie. Demandez toutes les explications complémentaires à l'élu en charge de l'urbanisme qui vous donnera les orientations non exhaustives du tableau résumé.

Deux fois valant mieux qu'une, nous avons réservé une page d'informations au Pays Voironnais, utiles à tous bien que le journal de la Communauté d'Agglo les mentionne déjà. Nous n'abordons pas le budget prévisionnel, dit primitif, car il vient juste d'être voté le 14 avril alors que la mise en page de cette Lettre municipale était déjà arrêtée. Retard dû aux réformes publiques en cours, notamment fiscales qui ont obligé l'état à reculer la date du vote du budget à fin avril.

Malgré l'effort des candidats pour mobiliser les électeurs, les cantonales se sont déroulées dans un climat d'indifférence. Bilan : 39% de votants dans notre commune, record d'abstention battu quand d'autres peuples en d'autres endroits vont chercher leur droit d'expression à mains nues ou presque… A l'instar des Japonais, faut-il connaître la tragédie pour qu'un peuple se sente solidaire et concerné ?

Cordialement,

Votre Maire, Michel CUDET

Vacances d'hiver

avec

le Centre de Loisirs

SOMMAIRE

Travaux : Centre bourg / 6ème classe P.2

Urbanisme : Rappel P.3

Infos Pays Voironnais P.4

Passage au numérique P.5

Les cantonales P.6

Écoles P.6 et 7

Extraits du CM du 4 mars P.8

Fa Si La Music
Donneurs de Sang P.9

USV Basket P.10

Centre de Loisirs
Club Nautique
Vivre Encore P.11

Cocktail Mélody
La coordination P.12

CCAS : Théatre
Valdaine Animation P.13

Ils sont remarquables
Un p'tit geste… P.14

Vie économique P.15

Infos Pratiques
Nouveau secrétaire général P.16

Directeur de publication : Michel Cudet
Conception et mise en page : Brigitte de Boisanger, Pierre Eymery, Patrice Mortreuil.
Impression : Allo copy

Consultez notre site :
www.saint-geoire-en-valdaine.com

Envoyez vos articles à :
communication.sgv@laposte.net

CENTRE BOURG

Travaux de remise à niveau des conduites d'eaux usées, potable et pluviales, et des réseaux secs.

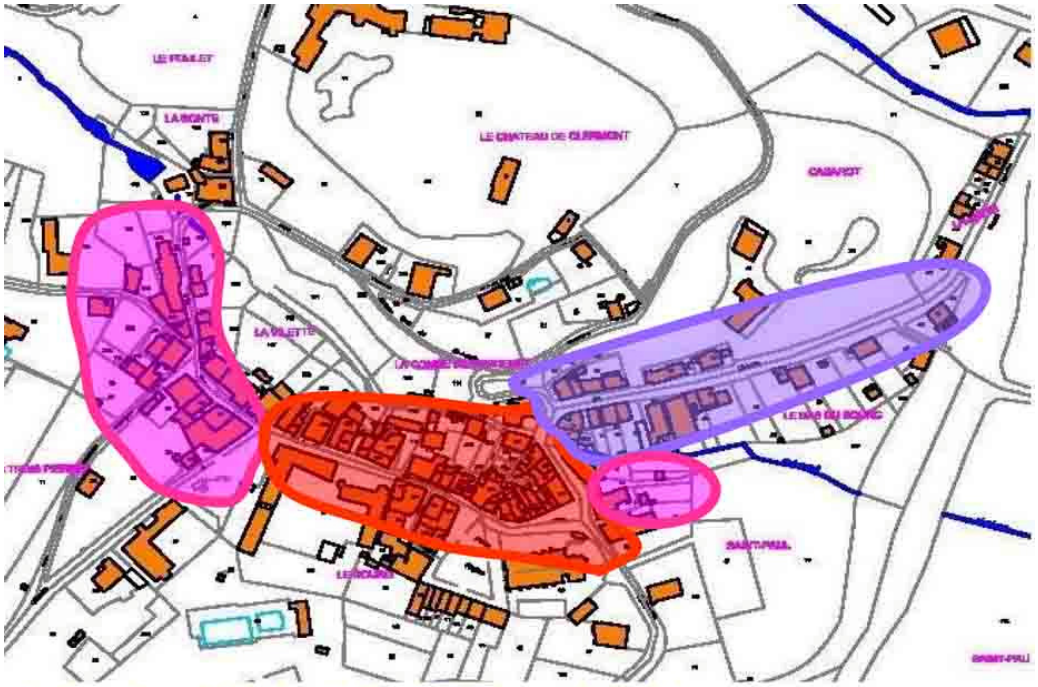

1 – Bas du Bourg AEP – Bas du Bourg EU – Piscine : Avril – Mai

2 – Haut du bourg : Juin – Juillet – Août

3 – Centre Bourg : Septembre – Octobre – Novembre – Décembre – Janvier – Février – Mars – Avril

Ce schéma global doit vous permettre de situer les travaux de remise à niveau des conduites d'eaux usées, potable et pluviales, sans parler des réseaux secs.

La réunion publique du 9 mars 2011 qui rassemblait des représentants de tous les intervenants, a permis de donner un maximum d'explications sur le déroulement des travaux.

Un plan général de l'ensemble des travaux sera affiché dans le hall d'entrée de la mairie dans le courant du mois de mai.

Tout complément d'information sur ce chantier peut être obtenu en mairie, sur simple demande.

Rappel : les mois de juillet et août sont neutralisés afin de ne pas gêner l'activité de la période estivale.

Michel CUDET

TRANSFERT DE LA 6ÈME CLASSE

Les élèves et instituteurs de la 6ème classe apprécient leurs nouveaux locaux.

L'ouverture de la 6ème classe à l'école Val'Joie ayant été décidée en juin 2008 par l'Académie, les élèves ont occupé provisoirement les locaux de l'ancienne salle B. En début d'année 2010, la décision était prise de construire un nouveau préau et d'installer dans l'ancien cette classe avec la création d'une annexe bureau.

Avec un peu de retard dû aux intempéries de décembre et au froid du début d'année, le transfert s'est effectué le mercredi 6 avril. Les élèves vont pouvoir profiter d'un bâtiment de plain-pied où l'effort s'est porté sur l'isolation, la ventilation, le chauffage et un accès PMR (Personne à Mobilité Réduite). Les couleurs intérieures ont été choisies par les instituteurs. Le mur attenant à l'ancien préau a été démoli par les services techniques de la commune et des barrières seront réalisées à l'identique de celles existantes.

Le coût de ces travaux, préau, classe et annexe, s'est élevé à 139 000 € TTC avec le respect du budget imparti pour cette réalisation.

Christian GAILLARD

URBANISME RAPPEL : TRAVAUX, QUELLE DÉCLARATION DOIS-JE FAIRE ?

Déclaration Préalable (*auparavant appelée : déclaration de travaux*) ou Permis de Construire ?

Déclaration préalable exigée pour :

- création de toute SHOB* supérieure à 2 m² et inférieure à 20 m²
- transformation de plus de 10 m² de SHON*.
- modification de l'aspect extérieur du bâtiment (ouverture, ravalement)
- changement de destination du bâtiment (transformation d'un commerce en logement...).

Permis de construire exigé pour :

- création de SHOB de plus de 20 m²
- changement de destination d'une construction s'il y a modification de la structure porteuse ou de la façade.
- modification du volume de l'habitation accompagnée d'un percement ou agrandissement du mur extérieur.

* SHOB = Surface Hors Œuvre Brute = Surfaces de plancher de chaque niveau de construction, y compris combles, sous-sols, aménageables ou non, balcons, loggias et toitures-terrasses.
* SHON = Surface Hors Œuvre Nette = SHOB dont on déduit les combles, sous-sols non aménageables, toitures-terrasses, balcons et parties non closes au rez-de-chaussée.

Travaux	Aménagement de combles	Percement d'une ouverture	Véranda, Terrasse, Abri de Jardin	Piscine	Serre	Transformation de garage en pièce habitable
Sans formalité	Moins de 10 m² de SHOB transformée en SHON	Impossible	Moins de 2 m²	Moins de 10 m²	Hauteur inférieure ou égale à 1,80 m	Impossible
Déclaration préalable	• Plus de 10 m² de SHOB transformée en SHON • Création de moins de 20 m2 de SHOB	Pour toutes ouvertures (Velux, fenêtres, portes)	Entre 2 et 20 m²	Entre 10 et 100 m² (1)	Hauteur comprise entre 1,80 et 4 m et surface inférieure à 2 000 m²	Surface supérieure à 10 m²
Permis de construire	Création de plus de 20 m² de SHOB	Si modification de la charpente (chien assis)	Au-delà de 20 m²	Plus de 100 m² (2)	Hauteur supérieure à 4 m ou surface supérieure à 2000 m²	Si percement ou agrandissement d'ouverture

(1) Bassin découvert ou dont la couverture ne dépasse pas 1,80m de hauteur
(2) Pour un bassin découvert ou un bassin couvert, quelle que soit sa dimension, dont la couverture dépasse 1,80m

Les risques de l'illégalité :

- Construire sans autorisation est un délit, de même que réaliser des travaux non conformes au permis ou à la déclaration préalable. Les peines encourues sont lourdes :
- une amende de 1200€ à 300 000€
- le cas échéant, démolition et remise en état.
- le délit pénal, est prescrit trois ans après l'achèvement des travaux.
- En cas de préjudice, les voisins peuvent agir en responsabilité, sous un délai de 10 ans
- Une construction réalisée sans permis n'est pas régularisable.
- L'irrégularité pour non-conformité est régularisable.

Les démarches à réaliser.

La déclaration préalable ou la demande de permis de construire se fait à la Mairie du lieu de situation de la maison. Le dossier à remplir peut être retiré à la mairie, téléchargé sur Internet (www.service.public.fr) ou rempli en ligne (www.equipement.gouv.fr).

Dépôt du dossier par le propriétaire lui-même ou son représentant (géomètre, architecte). Il doit être accompagné des pièces dont la liste est jointe au formulaire de demande. Pour éviter un refus, bien vérifier auprès de la Mairie que le dossier ne sera pas recalé.

Instruction. Un récépissé, remis lors du dépôt de dossier, indique le délai d'instruction : un mois à deux mois. Le délai peut être prolongé dans certaines situations (si besoin de l'avis des Bâtiments de France par exemple).
À défaut de réponse, une fois écoulé le délai d'instruction, l'autorisation est considérée comme accordée sans réserves.

Affichage sur le terrain. Outre un affichage en Mairie, un affichage de la déclaration préalable ou du permis de construire est obligatoire sur les lieux, pour une durée de deux mois.

Travaux. Ils peuvent commencer dès l'autorisation, expresse ou tacite, accordée. Le chantier doit impérativement démarrer dans les deux ans de l'autorisation (déclaration ou permis), faute de quoi celle-ci sera périmée. En cas de permis de construire, il est impératif de déclarer en Mairie l'ouverture du chantier.

PIG -Projet d'Intérêt Général-

Vous êtes propriétaire et vous envisagez de réaliser des travaux d'isolation ou de chauffage ? Le Pays Voironnais vous aide !

Des aides financières et un accompagnement complet et gratuit pour réaliser des travaux d'économies d'énergie.

Si votre logement a plus de 15 ans, si vos factures d'énergie sont trop importantes, si vous souhaitez isoler votre logement ou installer un système de chauffage performant, le Pays Voironnais peut :

- Mettre à votre disposition un service gratuit et complet (de l'élaboration du projet à la réception des travaux).
- Vous octroyer une aide financière à la réalisation de vos travaux de réhabilitation :

Une permanence gratuite est mise à votre service le vendredi après-midi de 14h à 17h, sur rendez-vous :
A la **C**ommunauté d'**A**gglomération du **P**ays **V**oironnais
Espace Ecocité 740, boulevard du Guillon à COUBLEVIE

N'hésitez pas à contacter **URBANIS** pour de plus amples renseignements et une prise de rendez-vous :

URBANIS :
Tél : 04 79 33 21 49
Courriel : geraldine.emeric@urbanis.fr

SCOT -Schéma de COhérence Territoriale-

Véritable feuille de route qui déterminera à long terme les grandes options en matière d'aménagement à l'échelle des 7 grands territoires* qui composent la Région Urbaine Grenobloise, le SCOT est en cours d'élaboration.

L'éloignement continu des lieux de vie et de travail, l'obligation de se déplacer toujours plus, l'émiettement des espaces naturels, le manque de logements accessibles et de qualité, les congestions routières, l'augmentation des nuisances, … autant de problèmes qui nécessitent d'être traités à l'échelle du bassin de vie si l'on souhaite se doter d'une territoire où il fait bon vivre.

Le SCOT a pour objectif de répondre à ces problématiques en déterminant les grandes orientations pour l'aménagement de la région grenobloise à l'horizon 2030.

Les enjeux :

> Agir dès aujourd'hui pour améliorer le quotidien et s'inscrire dans les objectifs du Grenelle de l'Environnement.

> Mieux coordonner les politiques locales d'aménagement et d'urbanisme pour améliorer le fonctionnement du territoire.

Réunis au sein de l'Établissement public du SCoT, les élus ont engagé, dès l'automne 2008, un long travail de diagnostic, pour formuler des propositions de réponses élaborées en collaboration étroite avec l'État, les collectivités, les acteurs socioprofessionnels, les associations et les Conseils de développement. Ce sont ces propositions qui seront présentées aux habitants du Pays Voironnais, le mardi 10 mai à 18h30, lors d'une réunion publique.

Puis, au cours de l'été 2011, les élus de la région grenobloise finaliseront et approuveront le futur document, qui servira ensuite de cadre pour l'ensemble des politiques locales d'aménagement, et en particulier les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) élaborés par les communes.

Réunion publique Pays Voironnais

mardi 10 mai 2011 à 18h30

Amphithéâtre de la Brunerie
(ex-CREPS)
180 bd de Charavines à Voiron

Pour plus de précisions sur le projet de SCoT voir JPV(Journal du Pays Voironnais) de septembre 2010 et pour intervenir sur le forum :
www.scot-region-grenoble.org

* Agglomération Grenobloise / Bièvre-Valloire / Grésivaudan / Pays Voironnais / Sud Grenoblois / Sud Grésivaudan / Vals Dauphiné

15 JUIN : PASSAGE AU TOUT NUMÉRIQUE À ST GEOIRE EN VALDAINE

C'est l'arrêt de la diffusion des 5 chaines analogiques reçues par l'antenne râteau et son remplacement définitif par la TNT (Télévision Numérique Terrestre) ou un autre mode de diffusion numérique.
Nous avons rencontré M. Gaspéroni, il nous a expliqué la marche à suivre.

Quand ?

À St Geoire en Valdaine, les émetteurs TNT sont allumés depuis le 27 juin 2010. (Ces émetteurs TNT permettent la réception des chaines numériques via l'antenne râteau)
Dans la nuit de 14 au 15 juin 2011, tous les émetteurs (analogiques et numériques) seront éteints. La réception de la télévision par l'antenne râteau sera temporairement interrompue.
À partir du 15 juin :

- Les émetteurs analogiques seront définitivement éteints.
- Les émetteurs numériques seront progressivement allumés.

La Valdaine (Nord Isère) est reliée à l'émetteur "du Chat" et aux relais locaux.
(À savoir : l'émetteur de St Sulpice situé à La Montagne s'arrêtera totalement le 15 juin, les téléspectateurs ne pourront plus se servir de leur antenne râteau.)

Êtes-vous concerné par cette opération ?

NON, si vous recevez la télé par ADSL, le câble ou le satellite.

OUI, si vous recevez la télé par une antenne râteau ou intérieure.

Toute transmission sera stoppée, si le 15 juin vous n'êtes pas équipé d'un adaptateur TNT ou d'une télé récente (achetée après mars 2008).

Que faudra-t-il faire le 15 juin ?

Vous ne recevez que les 5 chaines analogiques ou moins :

- Avant le 15 juin, il faut équiper d'un mode de réception numérique chacun de vos postes de télévision reliés à une antenne.
- Après le 15 juin, il faut rechercher (automatique) et mémoriser les nouveaux canaux des chaines.

Vous recevez déjà la TNT par l'antenne râteau, vous êtes donc déjà équipé.

- Après le 15 juin, il faut rechercher (automatique) et mémoriser les nouveaux canaux des chaines.

Comment s'équiper ?

Avec une antenne râteau ou intérieure.

On peut recevoir les chaînes gratuites de la TNT avec :

- Un adaptateur TNT externe branché sur la prise Péritel de la télé (achetée avant mars 2008).
- Une télévision avec TNT intégrée (achetée après mars 2008).

On peut recevoir plus de chaines avec un abonnement :

Avec une parabole.

On peut recevoir les chaînes gratuites de la TNT avec :

- Une parabole orientée vers le satellite Astra + un adaptateur TNT SAT
- Une parabole orientée vers le satellite AB3 + un adaptateur FRANSAT

On peut recevoir plus de chaines avec un abonnement :

Avec une Box ADSL, le Câble ou la fibre optique.

On peut recevoir les chaînes gratuites de la TNT avec

Un abonnement :

À qui s'adresser ?

Choisissez un professionnel agréé.
Il a signé la charte de confiance "tous au numérique".
Il s'est engagé à vous guider et à vous proposer des prestations de qualités au prix du marché.
Pierre Gaspéroni a signé la charte confiance.

Existe-t-il des aides ?

Des aides pour passer à la télé tout numérique sont attribuées sous certaines conditions :
Aides financières pour l'achat d'un adaptateur ou l'installation d'une réception numérique dans une résidence principale.
Assistance technique pour la mise en service du poste principal et/ou la recherche et la mémorisation des chaînes.
Cette aide gratuite à domicile est réservée aux foyers dont les membres ont 70 ans ou plus et/ou souffrant d'un handicap ≥ 80%

Le conseil de Pierre *: n'attendez pas le 15 juin pour vous équiper, vous risquez de rencontrer une rupture de stock et de vous retrouver sur une liste d'attente.*

Toutes les informations sont sur www.tousaunumerique.fr ou au 09 70 81 88 18

Le magasin de Pierre Gaspéroni est ouvert
lundi, mardi, jeudi, vendredi
8h30, 12h / 13h30, 18h
Tél : 04 76 07 16 11

Brigitte de BOISANGER

LES CANTONALES

La municipalité remercie les bénévoles qui sont venus aider à la mise sous pli.

Saint Geoire en Valdaine, chef lieu de canton, était responsable de la mise sous pli des professions de foi et des bulletins de vote des candidats que chaque citoyen doit recevoir avant le jour de l'élection.
À cette occasion, des bénévoles sont venus renforcer l'équipe des employés municipaux et élus.
Toutes ces personnes ont été guidées par Geneviève Perrin, Secrétaire Générale et Isabelle Cavagna, responsable administrative des élections. Les groupes de travail ont été établis afin de réaliser rapidement cette mission fastidieuse. L'efficacité et la convivialité étaient au rendez-vous. La tache pour les deux tours à été effectuée dans les délais impartis.

Nous félicitons André Gillet, réélu pour un quatrième mandat et Nicole Brestaz, sa suppléante, troisième adjointe au maire de St Geoire en Valdaine.

Brigitte de BOISANGER

Écoles

ÉCOLE PUBLIQUE MATERNELLE "LA LAMBERTIÈRE"

Depuis la rentrée des vacances d'hiver, les 4 classes ont commencé une activité cirque.

Le mardi, avec l'intervention de Nicolas Buffet, les enfants s'initient aux arts du cirque.
Les premières séances consistent en une découverte de la jonglerie, de l'acrobatie et des jeux clownesques. Les enfants ont ainsi pu utiliser des massues, balles, foulards, assiettes chinoises et bâtons du diable. Ils ont pu s'essayer au rouleau américain, à la boule, au tremplin et découvrir le ***pédalgo*** et le ***gogocycle***. À l'issue de cette phase de découverte où les enfants testent adresse et équilibre, des numéros seront choisis et travaillés pour créer un spectacle qui sera présenté lors de la fête des "Amis de l'École".
Cette activité a pu être mise en place grâce au financement "Amis de l'École". Les enfants participent avec un grand enthousiasme et **vous invitent à venir nombreux les applaudir le 25 juin.**

La Directrice, Marie-Claude BOITET

ÉCOLE PUBLIQUE ÉLÉMENTAIRE "VAL'JOIE"

Cette année, l'école réalise un grand projet artistique, *"Art et Écriture"* en liaison avec les programmes scolaires sur l'histoire des arts.

Toutes les classes bénéficient de l'intervention d'une artiste, Agnès Perroux.
Chaque classe va s'approprier des tableaux célèbres, des photos ou des courants artistiques. Après l'étude de ces tableaux et après un cycle de créations artistiques, les élèves vont, avec l'artiste et les enseignants, réaliser une fresque murale sur des panneaux de bois qui seront exposés sous le porche de l'école. Les autres travaux des élèves seront également affichés dans l'école à la fin de l'année.
Dans un même temps, les enfants vont imaginer une histoire dont l'intrigue aura pour cadre le château de Longpra. Un tableau a disparu du château… Chaque classe va écrire un chapitre pour mener l'enquête à travers un personnage d'un tableau célèbre. Où est le tableau ? Pourquoi a-t-il disparu ? Comment faire pour le retrouver ?
Autant d'énigmes qu'il faudra résoudre. Notre quête commencera par une visite du château de Longpra. Réponses au mois de juin… A bientôt.

L'équipe Enseignante

Inscriptions des nouveaux élèves, et notamment des CP

Mardi 19 avril et vendredi 20 mai de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h30.
Se munir du livret de famille et du carnet de santé. En cas d'impossibilité de venir à l'une de ces 2 dates, il convient de prendre un rendez-vous en téléphonant au 04 76 07 54 42 / Courriel : ce.0382610f@ac-grenoble.fr

La Directrice, Pascale THERMOZ

ÉCOLE PRIVÉE PRIMAIRE "PLAMPALAIS"

Pour la St Patrick, la maman de Noah est venue nous parler de son pays.

Leslie nous a présenté l'Irlande : la carte, le drapeau, la musique et les légendes bien sûr !!… Et a apporté des tatouages et du maquillage.
En souvenir de cette matinée, nous avons peint un trèfle aux couleurs de l'Irlande. Les Irlandais (surtout la maman de Noah) sont aussi de bons cuisiniers. Au gouter : scones avec de la confiture d'oranges, de myrtilles ou de framboises…Hum, un délice !!!… Un grand merci à Leslie.

L'instituteur des GS et CP, Laurent BANVILLET

Depuis le mois de mars, les enfants de CE et CM bénéficient de séances de natation.

Dès la 1ère séance, des tests permettent aux maîtres nageurs de répartir les enfants en plusieurs groupes de niveau. Les plus anxieux apprennent à aimer l'eau, à mettre la tête sous l'eau, à flotter et faire "l'étoile", à sauter et à se déplacer à la surface de l'eau avec ou sans la "frite" ou le "pull-boy"… Les autres améliorent leurs performances de nageurs en travaillant davantage la respiration et la technique : récupérer un objet au fond de l'eau, plonger, traverser le bassin avec ou sans la "frite", en mettant la tête dans l'eau.
Grâce à la compétence des maîtres nageurs et des enseignants, les élèves apprennent très vite à nager… dans la joie et la bonne humeur. Merci aux courageux parents qui n'hésitent pas à prendre un peu de leur temps pour accompagner le groupe.

L'instituteur des CM, Pierre DUCOURANT

Inscriptions pour la rentrée 2011

L'école accueille les enfants de la maternelle au CM2.
Les inscriptions se font sur rendez-vous tous les jours de 16h45 à 19h.
Tél : 04 76 07 15 00 Courriel : ecoleplampalais@wanadoo.fr
Site: www.ecoleplampalais.fr

Le Directeur, Pierre DUCOURANT

CONSEIL MUNICIPAL
Extraits de la séance du 4 mars 2011

PÔLE ENVIRONNEMENT DÉVELOPPEMENT DURABLE URBANISME

- **ERDF (Electricité Réseau de France)**

Le représentant de ERDF rappelle qu'il y a lieu d'être très vigilant lors de la délivrance des permis de construire. Les pétitionnaires doivent faire connaître leurs intentions en alimentation électrique et leur mode de chauffage.

PÔLE ÉTUDES-TRAVAUX-PROJETS

- **Abandon des produits phytosanitaires**

Le Conseil Municipal s'engage à abandonner avant la fin 2012 l'usage des produits phytosanitaires, hors les produits acceptés en agriculture biologique, dans la gestion de ses voiries et dépendances.

PÔLE ANIMATION-CULTURE-TOURISME

- **SIVU Culturel**
  Compte rendu de la réunion du 23 février 2011

Cette réunion avait pour but de préparer la manifestation "Jours de Fête" qui aura lieu fin septembre. Cette manifestation consiste à accueillir des lectures musicales.

Ces lectures seront faites pas des associations de lecteurs amateurs. Chaque commune organisatrice peut proposer des musiciens locaux. Pour étoffer la manifestation à St Geoire, il est envisagé d'organiser des jeux autour des mots, de l'écriture et de la lecture à destination des familles.

- **Réflexion sur le marché hebdomadaire**

Compte-tenu de la faible fréquentation du marché, une réflexion globale est à mener avec les commerçants et les exposants ponctuels.

- **Soirée théâtrale**

Le Centre Communal d'Action Sociale envisage l'organisation d'une soirée théâtrale, le samedi 28 mai**.**

- **Hôpital Local**

L'Association "Vivre Encore" organise une journée de fête, le 28 mai. En raison des travaux de restructuration de l'hôpital, la manifestation sera déplacée à « La Martinette ». Sur intervention de Monsieur le Maire, la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais a accepté de mettre gratuitement au service de l'hôpital son service de transport à la demande, afin de faciliter le déplacement des personnes à mobilité très réduite. Nous adressons nos remerciements au service transport de la CAPV.

PÔLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

- **Recrutement secrétariat**

En raison du départ à la retraite de Madame Geneviève Perrin-Caille, attaché territorial, assurant le poste de secrétaire de mairie, au 30 juin 2011, il y a lieu de procéder au recrutement d'une nouvelle personne.

- **Piscine - tarif 2011**

La piscine sera ouverte du 2 juillet au 31 août**.** Les tarifs de la saison 2010 sont reconduits.

- **Club nautique**

Il est envisagé de réaliser une activité "Savoir nager" pour les enfants de 7 à 15 ans habitant St Geoire en Valdaine. Dossier en cours d'étude par le Club Nautique.

- **Voie piétonne**

La commune souhaite aménager une voie piétonne le long de la RD 82 L, depuis l'entrée du village, côté Voiron (ancien garage Crébier), en direction du bourg. Ce chemin piétonnier permettrait de sécuriser l'accès au point d'arrêt des transports collectifs appelé "Gendarmerie". Il donnerait accès à la route desservant l'école maternelle située à 150 mètres. La route de l'école étant en sens unique, il est donc d'autant plus intéressant d'en encourager l'accès à pied. A l'autre extrémité, un aménagement piétonnier a déjà été réalisé permettant l'accès au bourg.

PÔLE SOCIAL

- **CCAS - Foyer Logement**

Les travaux de réhabilitation des salles de bains sont en cours mais il faut déplorer que le chantier ne soit pas suivi et qu'il manque de coordination entre les différents corps de métiers. Les résidents ont fait une pétition qui sera adressée à la Sté Pluralis qui est en charge des travaux.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Pays Voironnais : création à compter du 1er mars 2011 d'un service de transport à la demande pour les personnes à mobilité réduite dans le périmètre du Pays Voironnais (34 communes).

÷÷÷÷÷÷÷÷÷÷÷÷

Le prochain conseil municipal est fixé au 1er juin 2011 à 20 h.

÷÷÷÷÷÷÷÷÷÷÷÷

FA SI LA MUSIC

Nouvelle Association à Saint Geoire en Valdaine.

Groupe de musique de variété et formation composée d'une quinzaine de musiciens amateurs dirigée par Céline Guiboud RIBAUD.

L'orchestre est formé de : trompettes, saxophones, clarinettes, clarinette basse, basse, trombones, euphonium, tuba, percussions et batterie.

Les répétitions ont lieu un mercredi sur deux à l'Espace Versoud, Salle "La Cime" à 20h30 et une vingtaine de partitions sont déjà à leur répertoire.

La musique, la bonne humeur, et la convivialité, telle est leur devise!!!

Rendez vous très bientôt avec ce groupe musical lors de diverses manifestations locales et extérieures.

Pour tout renseignement rdv sur le site de Fa.Si.La.Music http://fasilamusic.free.fr

ou contacter :

La présidente Céline Guiboud Ribaud / 04 76 37 03 29

La secrétaire Françoise Brochier / 04 76 55 14 28

La Secrétaire, Françoise BROCHIER

AMICALE DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES DE LA VALLÉE DE L'AINAN

Lors de l'assemblée générale de l'amicale qui s'est déroulé à St Bueil le 19 février, nous avons remis les médailles du don de sang.

1er niveau ***Bronze*** : M. Geoffroy Michel, Melle Morata Emmanuelle, M. Rastello Stephane, Melle Bruet Sylvie, M. Deléage Dominique, M. Delouche Pascal, M. Favre Alexandre, Mme Geoffroy Sin, Melle Gouverneur Sandrine, Melle Jollivet Séverine, Melle Le Hellaye Maude, Melle Manoury Carole, Melle Brestaz Florence, Melle Vincent Sophie.

2ème niveau, ***10 dons*** : M. Annequin Luc, Melle Christolomme Marie-Claire, M. Donnier Marechal Pascal, M. Salvi Raphaël, M. Andreu Emmanuel, Mme Charreton Sylvie, Mme Dubin Françoise, Mme Magnéa Pascale, M. Godard Christophe.

3ème niveau ***25 dons*** : Mme Thermoz Liaudy Pascale, M. Charvet Thierry.

4ème niveau homme ***argent 75 dons*** : M. Motte Lionnel.

5ème niveau femmes ***or 60 dons*** : Mme Chollat Marie -Cecile et 5ème niveau hommes ***or 100 dons*** : M. Giroud Capet Jean-Marie.

Nous félicitons chaleureusement ces donneurs et les remercions pour ce geste de solidarité et générosité.

Nous comptons encore et toujours sur vous pour continuer votre bonne action et partager avec d'autres ce **don de vie**. Rendez-vous donc lors des prochaines collectes à Saint Geoire.

N'oubliez pas que l'amicale a mis en place lors des collectes de sang, une **mini garderie.**

Internautes, retrouvez le **site internet de l'amicale** des donneurs de sang de la Vallée de l'Ainan via le site internet de la fédération française pour le don de sang bénévole.

Le Président, Didier BURY

Prochaines collectes

St Geoire en Valdaine salle "La Martinette"

16h30 à 20h

vendredi 3 juin et **Lundi 20 juin**

Rejoignez notre cause,

DON DE SANG, DON DE VIE.

Contact et renseignements

Didier Bury : 04 76 31 16 10

US VALDAINOISE BASKET

USVB est un club familial où nous primons le respect et le jeu de tous. Tout sportif aimant le basket sera le bienvenu dans le club.

Babies

Poussines

Mini poussin(e)

Benjamines

Pour la saison 2010/2011, USVB compte 8 équipes : 8 babys et 19 mini poussins (6 à 8 ans) qui font la découverte du basket. Ces équipes ne sont pas engagées en championnat, elles participent aux plateaux (environ 3 samedis dans la saison).
6 équipes évoluent en championnat de l'Isère : Poussines, Benjamines, Minimes filles, Minimes garçons, Cadettes, Seniors filles. Les cadettes et seniors sont actuellement deuxièmes de leur poule.
Les seniors filles ont remporté le trophée de la coupe de l'Isère en 2010. Elles joueront, à Four les demi-finales 2011, le 8 mai à 9h30.

Afin de préparer la saison prochaine, les enfants intéressés par ce sport d'équipe peuvent se rendre au gymnase de La Martinette lors des séances d'entraînement :

Pour les petits, 6/8 ans, le jeudi de 17h à 19h.
Les poussines, 9/10 ans, le mercredi de 15h30 à 17h.
Les benjamines et minimes filles, 11/14 ans, le vendredi de 18h à 19h30.
Les benjamins et les minimes garçons, le mercredi de 18h30 à 20h.
Les cadettes, 15/17 ans, le mardi de 18h à 19h30.
Les seniors filles, 18 ans et plus, le vendredi de 20h30 à 22h.
ET pour étoffer notre club en équipe masculine (minimes, cadets, seniors) des seniors garçons s'entraînent déjà le mardi de 19h30 à 21h.

Le bureau de l'US VALDAINOISE BASKET

Minimes filles

Cadettes

Minimes garçons

Seniors filles

CENTRE DE LOISIRS - MUSCULATION

Venez pratiquer la musculation dans une ambiance conviviale, guidé par un professeur diplômé.

L'été arrive ! Pensez à vos courbes et à votre santé.
Je vous donne rendez vous à la salle de musculation, situé à la salle polyvalente de La Martinette. Nous établirons, ensemble, votre programme personnalisé.
La salle est ouverte le matin et le soir, 6 jours par semaine.
Si vous préférez faire du sport en musique et au sein d'un groupe, je vous attends lors d'une séance de fitness (Step, LIA -Low Impact Aerobic-, Danse ou Renforcement Musculaire).

Le Professeur, Guy GARCIA

Activité "adulte"
Renseignements au Centre de Loisirs : 04 76 07 61 72
lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h à 18h, mercredi de 9h à 18h

CLUB NAUTIQUE VALDAINOIS

Programme établi lors de la réunion de lancement de saison 2011.

Le Club a invité les licenciés au Centre Nautique Aqualib de la Côte St André le jeudi 28 avril, belle journée conviviale pour les petits et les grands.

Notre **concours de pétanque** aura lieu **le vendredi 24 juin** au stade de la Combe, nous comptons sur votre présence. Nous mettons tout en œuvre pour passer une agréable soirée.

- **La saison débutera le samedi 2 juillet 2011** :

à 14h : Tests obligatoires pour les nouveaux adhérents.
de 15 h à 18 h : Inscriptions au CNV à la piscine.

- Mardi 5 juillet : les **entrainements** commenceront.
- Samedi 6 août : **rencontre inter-club** de Saint Geoire en Valdaine.

Nous animerons les activités aquatiques le 14 juillet en partenariat avec *Valdaine Animation* avec de nombreux jeux et fous rires.

Nous travaillons en étroite collaboration avec la municipalité pour adhérer à l'opération "savoir nager" qui permettrait aux enfants de 6 à 12 ans d'apprendre à nager à moindre coût. Nous sommes aujourd'hui dans l'attente de décision de la fédération française de natation.

Pour tous renseignements :
Nathalie Beaufort / 06 30 46 30 45
Nadia Métral / 0476322360

Le bureau du CNV

VIVRE ENCORE

Vous êtes chaleureusement conviés à la fête de l'hôpital samedi 28 mai à la salle de La Martinette.

11h00 : apéro concert.
12h30 : repas des familles.
14h00 : animations musicales, ambiance musette, avec la chorale "Chantons Ensemble" et l'école de musique de la vallée d'Hien.
De 11h00 à 17h00 : vente de produits divers et variés, qui sera cette année plus développée.

Cette journée demande une grande organisation, notre petite association accueille toute personne désireuse d'apporter son aide. Contactez-moi au 04 76 07 58 85.

Le Président Bernard CACHON

COCKTAIL MÉLODY

Organise son grand concert annuel le vendredi 20 mai à 20h30 à l'église de St Geoire en Valdaine.

"*Cocktail Mélody*" Ce chœur de femmes des communes du canton de St Geoire en Valdaine chante à 3 voix égales et est dirigé par le chef de chœur Bernard Collet

Les choristes cultivent pour leur propre plaisir et pour celui du public toute forme de chant choral, sacré ou profane et de toute époque.

Cette année…

Avec la participation du **chœur mixte de Virieu.**

"Crescendo" 30 choristes femmes et hommes chantent à 4 voix, ce chœur est dirigé par un nouveau chef : Jérôme Dizin.

Ces deux chorales vous entraîneront dans un répertoire de chansons très variées, de la Renaissance à nos jours…La diversité des voix est étonnante…

Venez les écouter, elles vous surprendront !!!

♪ ♪ Adulte : 8 € de 13 à 16 ans : 5 € ♪ ♪

Billets en vente dans les magasins :

♪ VAL'FLEURS et LE POT DE FARINE ♪

Pour plus d'informations :
Tél.: 04 76 07 19 35 - 04 76 06 22 59 - 06 76 12 45 04
Blog : http://cocktailmelody.over-blog.fr

La Présidente, Micheline MOSCA

ASSOCIATION DE COORDINATION POUR LES ACTIONS SOCIALES EN FAVEUR DES RETRAITÉS DU CANTON DE SAINT GEOIRE EN VALDAINE

L'Assemblée Générale de la coordination se tiendra vendredi 29 avril à 18h, à l'espace Versoud.

Cette association, loi 1901, créée en 1983, est affiliée à la **Fédération Nationale des AINÉS RURAUX.** Elle est statutairement composée de représentants des retraités du canton, des collectivités locales, des personnels sociaux et de santé. Son conseil d'administration peut accueillir, à titre consultatif, des professionnels de santé libéraux et salariés, des assistants sociaux chargés des retraités du canton, des représentants des établissements d'accueil des personnes âgées.

Les actions de l'association visent à favoriser la solidarité entre les retraités du canton, les collectivités locales et les professionnels des actions sociales. Pour cela, elle recense les besoins du canton en ce qui concerne les retraités et définit les moyens nécessaires aux réalisations éventuelles qui en découlent.

Ainsi, ont été proposés des ***bilans de santé*** orientés vers les problèmes spécifiques des personnes avançant en âge, des ***ateliers mémoire***, une information sur la ***prévention des accidents domestiques***. Avec l'aide de la Fédération des AINÉS RURAUX, un ***défibrillateur automatique a été offert*** à une maison de retraite. Des ateliers portant sur ***l'équilibre des personnes*** sont en projet. Mais d'autres actions peuvent être envisagées : aides aux animations dans les établissements d'accueil des personnes âgées, conférences sur des sujets spécifiques etc…

L'association participe par ces différentes actions au maintien du tissu rural.

Les personnes intéressées par la solidarité, les actions sociales, la vie des retraités, seront les bienvenues dans l'équipe et peuvent profiter de l'AG pour prendre contact.

Il est possible également de contacter le président : Jean Cailly au 04 76 07 56 19

Le bureau de LA COORDINATION

THÊATRE : *LA VÉRITÉ SORT DU NIL*

Samedi 28 mai à 20h soirée théâtrale, à l'Espace Versoud, organisée par l'équipe d'animation du CCAS - Centre Communal d'Action Social -

Joël Contival est comédien, conteur et auteur depuis 2001. En 2005, il écrit cette pièce "*La vérité sort du Nil*".

Le 28 mai, elle sera interprétée par la troupe de St Béron (6 femmes, 3 hommes) dirigée par Lionel Goasglas de St Bueil.

La vérité sort du Nil est une comédie en 3 actes.

L'histoire : Nous sommes en 1910, l'action se passe sur un bateau d'expédition, le "Parce Que" (et pourquoi pas ?) qui vogue sur le Nil. A bord, une équipe de scientifiques part à la recherche du tombeau d'un Dieu ! Le Grand Osiris lui-même ! Cependant, la "pêche" d'un "paquet" encombrant va considérablement modifier cette aventure...

Clin d'œil à l'univers d'Agatha Christie, "Mort sur le Nil" et de l'univers BD, genre Tintin et E.P. Jacobs.

Entrée :
7 € adulte
3 € de 8 à 15 ans
Moins de 8 ans, gratuit.

Brigitte de BOISANGER

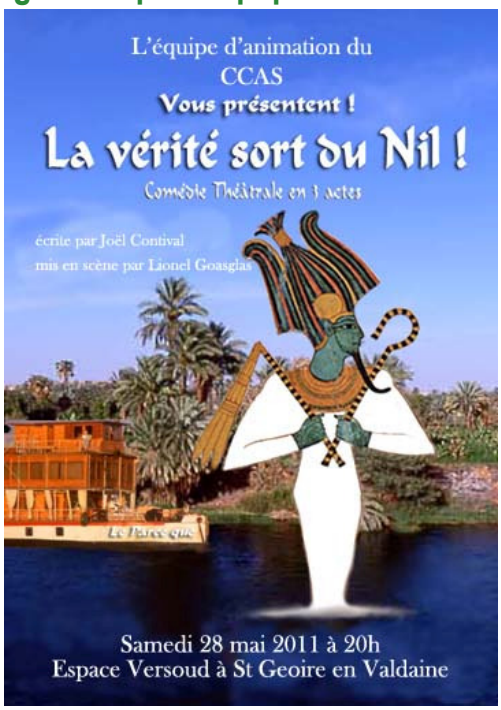

VALDAINE ANIMATION

L'association toujours en effervescence, est sans cesse à la recherche d'idées nouvelles pour animer le village.

Après la chasse aux œufs de Pâques :

Bal de l'été
Samedi 11 juin à la salle de La Martinette.

Inter-Village
Dimanche 26 juin à 10h30 à Merlas.

Les piliers de Valdaine Animation comptent sur vous pour participer au prochain bal et à l'Inter-Village qui se fera cette année à Merlas... encore des bonnes parties de rigolade en vue.

Nous arrivons doucement à la période estivale et à son **14 juillet** animé en collaboration avec le **Club Nautique.**

Les recherches originales de l'équipe l'ont amenée vers **une journée "*Cerf Volant*"** avec spectacle et animation... Soyons dans le vent !

N'oublions pas que la vocation première de *Valdaine Animation* est la fête de la Saint Sulpice (dernier week-end d'août) qui reconduit pour la quatrième année une **Fête Médiévale**. Les préparatifs ont déjà bien commencés. Le programme est **ENCORE PLUS FOU,** le défi plus grand. Il y aura 2 banquets...sous chapiteaux... l'affiche 2011 est prête.

Brigitte de BOISANGER

Ils sont remarquables

IL FAIT BON COURIR EN VALDAINE

Yannick Fiquet fait partie de ces passionnés… Depuis toujours, il court.

À 40 ans, la passion est toujours présente et c'est de façon quasi quotidienne qu'il s'adonne à la course à pied. On le croise au Creps de Voiron, sur les routes de Valdaine ou au Stade de La Martinette à la nuit tombée.

En ce début d'année, ce St Geoirien d'adoption depuis 1997, s'est illustré lors des championnats de cross country. Après avoir été sacré vice-champion départemental de sa catégorie, il a obtenu une belle 13ème place au championnat Rhône Alpes Auvergne, lui permettant de disputer le championnat de France pour la 2nde année consécutive. Il a terminé cette année à une honorable 114ème place, au premier tiers du peloton.

Le dimanche suivant, il a participé au marathon de Barcelone, accueillant plus de 15000 participants venus du monde entier. Au terme des 42km195 d'efforts parcourus en à peine 2h38, il a décroché la 52ème place et sa qualification pour le championnat de France qui se déroulera en novembre à Cannes.

Brigitte de BOISANGER

Un p'tit geste pour la planète

Changer de regard et de reflexe sur notre environnement

Les produits phytosanitaires sont des substances chimiques destinées à favoriser la croissance des plantes ou à les protéger. Parmi ces produits on distingue d'un côté les pesticides, de l'autre les désherbants. Les deux sont donc des biocides *(qui tuent la vie)* au service de l'homme. L'usage de ces produits s'est très largement développé, favorisant la productivité agricole, ils sont de plus en plus utilisés dans les cultures ornementales (jardins et espaces verts), puis dans les zones non cultivées (cours, fossés, parkings, trottoirs…). Notre regard s'est habitué à avoir un aspect dit "propre".

Ces grandes quantités de molécules chimiques néfastes pour la santé humaine, épandues ou pulvérisées, finissent par s'accumuler et se concentrer dans l'alimentation, l'eau, l'organisme. Elles déclenchent parfois des intoxications immédiates, des allergies, des difficultés respiratoires. Dans le milieu naturel ces produits contribuent grandement à la diminution de la biodiversité et aux déséquilibres vitaux.

Conscientes des dangers induits par l'utilisation de ces produits, des collectivités ont décidé de ne plus les utiliser. C'est le cas du Conseil Général de l'Isère, qui y conditionne l'aide financière qu'elle apporte aux communes pour gérer les routes et réseaux. La Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais a ainsi choisi cette voie. La commune de Saint Geoire a donc décidé, par sa délibération du 4 mars 2011, d'abandonner avant fin 2012 l'usage des produits phytosanitaires dans la gestion de ses voiries et dépendances, sauf avec des produits acceptés biologiquement. Nos exigences de citoyens devront donc se réduire par rapport à la "netteté" de zones qui peuvent fort bien s'accommoder de quelques herbes folles.

Chacun de nous pourra aussi s'interroger sur sa propre pratique en matière d'utilisation de pesticides et herbicides. Cela passe avant tout par un changement de regard sur la nature et notre envie de toujours la maîtriser.

Pierre EYMERY

LABEL TAILLE

Cédric Pion est en micro entreprise d'élagage.

Diplômé du certificat de spécialisation "*taille et soins aux arbres*", il conseille et intervient sur vos arbres. Pour les tailler ou les supprimer, quelles que soient les hauteurs et contraintes au sol, en douceur et en sécurité, il met vos plantations en valeur et vous permet une meilleure cohabitation avec vos arbres.
Il réalise également des entretiens paysagers : haie, gazon, débroussaillage...

Courriel : labeltaille@gmail.com
Tél : 06 77 15 89 53

EMBELLI'TIF

Le salon a été refait à neuf

Cathy et Anaïs apportent tout leur savoir faire pour réaliser vos envies : couleur, mèches, permanente, défrisage, coupe, brushing, mise en plis ou extension.
Le salon a été refait à neuf pour que votre séance "coiffeur" soit un moment de plaisir et de détente.

Ouverture
du mardi au jeudi : 9h 12h / 14h 18h30
vendredi samedi : 9h 17h30
Tél : 04 76 07 13 79

LA POSTE

Envoyez un petit morceau de chez vous…

Vous trouverez à La Poste des enveloppes préaffranchies et décorées de 3 monuments de St Geoire en Valdaine : L'Église, le Château de Longpra et l'Hôtel de Ville.

LA POSTE

Ouverture :
Lundi, mardi, jeudi, vendredi 9h à 12h et 14h à 16h30.
Mercredi et samedi 9h à 12h
Tél : 04 76 07 56 76

Infos Pratiques

Mairie : 04 76 07 51 07
Secrétariat ouverture au public :
Lundi, jeudi, vendredi, samedi de 9h à 12h
Mardi, mercredi de 9h à 12h et de 14h à17 h
Trésorerie : 04 76 07 51 14
Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 8h à 12h et 13h30 à 16h30
Vendredi : 8h à 11h30
Bibliothèque :
Mardi de 10h à 11h
Samedi de 14h30 à 15h30
Déchèterie :
Montferrat : Mardi, jeudi et vendredi 14h à 18h30
Samedi 9h à 12h et 13h30 à 18h
St Nicolas de Macherin : Lundi, mercredi, vendredi 14h à 18h30
Samedi 9h à 12h et 13h30 à 18h
La Poste : 04 76 07 56 76
Lundi, mardi, jeudi, vendredi 9h à 12h et 14h à 16h30.
Mercredi et samedi 9h à 12h
Gendarmeries :
Saint Geoire en Valdaine : 04 76 07 50 17
Lundi, mercredi et samedi 8h à 12h et 14h à 18h
Le Pont de Beauvoisin : 04 76 37 00 17
Tous les jours 8h à 12h et 14h à 18h
Dimanche et jours fériés 9h à 12h et 15h à 18h
Marché :
Mardi matin, Place André Chaize
Cultes :
Dimanche 1er mai : messe à 9h
Dimanche 15 mai : messe à 10h30 - messe des familles -
Dimanche 29 mai : messe à 10h30 - première communion -
Dimanche 5 juin : messe à 9h

PERMANENCES

Centre médico-social au Foyer Logement Plampalais
Secrétariat : lundi et mercredi
Permanences :
Assistante sociale : sur rendez-vous, tél. 04 76 07 61 61
Infirmière-puéricultrice : lundi 10h à 12h
Consultations infantiles et massages bébés :
Informations et rendez vous au 04 76 66 17 55
Assistantes maternelles :
Renseignements au service PMI (Protection Maternelle et Infantile) au Foyer Logement.. Tél : 04 76 07 59 98
Retraite CRAM (Caisse de Retraite et Assurance Maladie)
4ème vendredi de chaque mois de 13h30 à 16h30
MSA au centre médico-social de Pont de Beauvoisin (Isère), le 3ème lundi du mois de 14h à 16h
ARS (Aide Relais Solidarité) aide aux victimes
le mercredi des semaines paires de 14h à 17h
CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)
Le 1er jeudi du mois de 13h30 à 17h30 *sur rendez-vous*
Habitat et développement / Permanence téléphonique
Mardi après midi :14h à 17h au 04 76 85 13 65 ou 06 81 22 72 81
PIG (Programme d'Intérêt Généra) Plan de Cohésion Sociale
Cabinet URBANIS 04 79 33 21 49
ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement)
3ème vendredi du mois de 14h à 17h à l' Éco-Cité de Coublevie
Tél. ADIL : 04 76 53 37 30 / Contact : Sandra Charrot,
Conciliateur *sur rendez-vous*
3ème mercredi de chaque mois de 9h à 12h
Relais emploi : 04 76 07 52 16
Mardi, jeudi 8h à 12h et 13h30 à 17h30,
Vendredi 8h à 12h.
Maison de l'Emploi : 1er et 3èmevendredi du mois 9h à 12h.
Adéquation : vendredi 9h à 12h

NOUVEAU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE MAIRIE

Alexandre Écosse a pris ses fonctions au 1er avril 2011 et succédera à Mme Perrin-Caille qui fera valoir ses droits à la retraite au 30 juin 2011.

Originaire de la Meuse en Lorraine, il est arrivé dans notre région il y a une douzaine d'années. Ancien sportif de haut niveau (handball), M. Écosse est successivement intervenu auprès d'adolescents à Grenoble, puis dans la fonction publique territoriale au sein de la ville de Genas, toujours dans l'animation Jeunesse.

En 2004, il a pris la direction d'un service à la population à la Ville de Voreppe, en charge des secteurs de la jeunesse, du sport, de la culture et de la vie associative. M. Écosse a terminé sa collaboration à Voreppe par une mission au service des finances dans l'optique de travailler sur les coûts de service et leur optimisation. Fort d'un passé de 12 ans dans la fonction publique territoriale, M. Écosse apportera son expérience au service des administrés, en collaboration avec l'équipe municipale.

Nous lui souhaitons la bienvenue et pleine réussite dans sa nouvelle fonction.

Michel CUDET